

Vice-eersteminister en
minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Buitenlandse Handel,
Armoedebestrijding, Gelijke Kansen en
Personen met een handicap



Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargé du
Commerce Extérieur, de la Lutte
contre la pauvreté, de l'Egalité des
chances et des Personnes
handicapées

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE KRIS PEETERS,
Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
du Commerce Extérieur, de la Lutte contre la pauvreté,
de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées**

Mardi 26 février 2019

Kris Peeters : « Un outil en ligne permet au consommateur de trouver le compte à vue le moins cher »

A la demande du Vice-Premier ministre et ministre des Consommateurs, Kris Peeters, l'autorité de contrôle financier, la FSMA, a développé un outil en ligne pour comparer les prix des comptes à vue. L'outil est lancé aujourd'hui.

Kris Peeters : « Les frais associés à un compte à vue peuvent varier considérablement d'une banque à l'autre. Cet outil en ligne permet aux consommateurs de trouver le compte à vue le moins cher, en fonction des services qu'ils souhaitent. L'outil s'inscrit dans le prolongement du système Bankswitching qui, depuis l'année dernière, permet aux consommateurs de changer facilement de banque. Tout comme il est devenu beaucoup plus facile de changer d'opérateur téléphonique ou de fournisseur d'énergie, il en sera de même dans le secteur financier. »

Monsieur Jean-Paul Servais, président de la FSMA : « Ce comparateur de comptes à vue permet d'obtenir plus facilement un aperçu des tarifs pratiqués par les différentes banques. Il complète utilement l'éventail d'outils que la FSMA met déjà gratuitement à la disposition des consommateurs par le biais de www.wikifin.be pour faciliter leur prise de décisions. »

Les frais associés à un compte à vue peuvent varier considérablement selon les services offerts. Les banques mettent notamment en compte des frais pour des cartes bancaires, des retraits auprès d'autres banques et l'envoi d'extraits de compte. Le prix moyen d'un compte à vue se situe entre 21,40 euros (profil électronique sans carte de crédit) et 45,80 euros (profil traditionnel avec carte de crédit).

Grâce à l'outil en ligne lancé aujourd'hui, le consommateur peut indiquer les services dont il souhaite précisément disposer. Il s'agit par exemple du nombre de cartes de débit, du type de carte de crédit, de la quantité de retraits auprès d'autres banques, etc. L'utilisateur verra alors s'afficher un tableau des frais relatifs aux différents comptes dressé en fonction de ses préférences.

L'outil est géré par l'autorité de contrôle financier, la FSMA. Les banques belges qui commercialisent des comptes à vue devront informer la FSMA des tarifs y afférents pour lui permettre de maintenir le comparateur à jour. L'outil analyse les données transmises par 21 marques bancaires.

Une directive européenne prévoit que chaque Etat membre de l'Union européenne mette à la disposition du public un outil permettant de comparer les frais liés à des comptes à vue.

L'outil comparateur est accessible sur <https://www.wikifin.be/fr/comparateur-de-comptes-vue>. Ce site web est celui de Wikifin, le programme d'éducation financière de la FSMA. Le public peut y trouver d'autres outils pratiques tels qu'un simulateur de comptes d'épargne, un simulateur Héritage et un simulateur Immobilier. Ces outils ont déjà rencontré un grand succès auprès des consommateurs belges.
